



ZONAGE

(Secteur urbain)

DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

- A Agricole
 - AF Agroforestière
 - C1 Commerciale locale
 - C2 Commerciale artérielle
- ## CONSERVATION
- F Forestière
 - ID Îlot destructuré
 - I1 Industrielle à contraintes élevées
 - I2 Industrielle à contraintes faibles
 - P Publique et institutionnelle
 - R1 Résidentielle faible densité
 - R2 Résidentielle moyenne densité
 - R3 Résidentielle haute densité
 - R4 Maison unimodulaire
 - R5 Résidentielle de réserve
 - REC Récréative
 - RES Réserve
 - RR1 Résidentielle rurale prioritaire
 - RR2 Résidentielle rurale de réserve
 - V1 Villégiature prioritaire
 - V2 Villégiature de réserve

ZONES ET SITES DE CONTRAINTES

- Corridor routier problématique
- Zone humide (marais, marécage, etc.)
- Affleurements rocheux
- Zone à risque d'inondation
- Site archéologique

LÉGENDE

- Limite de zones
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Communauté Pikogan
- Bâtiment
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Hydrographie
- Ruisseau
- Voie ferrée

réalisation:

VILLE D'AMOS
 SERVICE DE L'URBANISME
 182, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec
 J9T 2G1, Tél.: 819-732-3254



Composé par	Luce Cardinal, Urbaniste
Dessiné par	Michel Pagé, Tech. en géomatique
Échelle	1:7 000
Date	26 octobre 2023
Règlement No. VA-964	Plan No. 2
Modifié par le règlement no.	VA-1254

Sébastien D'Astous, maire
 Claudyne Maurice, greffière

Adopté le 21 août 2023
 Entrée en vigueur le 23 octobre 2023

